

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VENNECY

Le mercredi quatorze février deux mille dix-huit, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VENNECY, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Roger DESLANDES, Maire.

Date de la convocation : 9 février 2018

Présents : M. DESLANDES, Mme TALLET, Mme FISCH, M. CHAPSAL, M. MACHADO, Mme NATUREL, M. GAUCHER, Mme MOAOUIA, M. RINGUEDE, Mme BEUVELET

Absent ayant donné pouvoir : M. PERDOUX à M. DESLANDES ; Mme LOMBARDIN à M. GAUCHER ; Mme COURSIMAULT à Mme BEUVELET ; Mme GOLF à M. CHAPSAL

Absents: M. LEFKIR

Secrétaire de séance : Mme FISCH

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté sans observation.

AMENAGEMENT D'UN CITY STADE ET D'UNE AIRE DE JEUX : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Afin de lancer les projets de city stade et d'aire de jeux pour jeunes enfants de 2 à 5 ans, des demandes de proposition ont été faites. 2 entreprises ont répondu : Bourdin et Proludic.

La mairie est toujours dans l'attente du chiffrage du sol par une entreprise de travaux publics, qui viendra s'ajouter au devis transmis par Proludic, la proposition de Bourdin étant tout compris.

Pour toutes les entreprises consultées, le même projet a été demandé : un toboggan, une cabane et un ressort.

M. CHAPSAL soulève l'éventuel problème que pourrait occasionner le gazon synthétique pour la pratique de certains sports, comme le basket et le handball. Ce choix sera à étudier au moment de valider complètement le projet.

Une subvention peut être demandée auprès du Conseil départemental pour ce projet, jusqu'à 80% du montant du projet HT, dans le cadre du volet de l'appel à projet d'intérêt communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

➤ ***Adopte de projet de city stade et d'aire de jeux pour jeunes enfants de 2 à 5 ans tel qu'il est présenté par M. le Maire ;***

➤ ***Autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental pour ce projet, dans le cadre du volet 3 du soutien aux investissements d'intérêt communal.***

TRAVAUX DANS LA SPO : CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE

Suite au choix d'une entreprise pour la réalisation des travaux de la salle polyvalente, il est maintenant nécessaire de choisir un maître d'œuvre.

M. BEAURAIN a transmis une proposition, pour des missions d'assistance à l'ordonnancement, pilotage, coordination et planning, d'Assistance lors des opérations de réception des travaux ainsi que pour la direction de l'exécution des travaux, pour un montant total de 6 000€ HT.

Mme NATUREL se demande si M. PERDOUX, en tant que président de la commission travaux, aurait pu accomplir cette mission de suivi de travaux et par conséquent éviter ces frais supplémentaires. M. le Maire lui répond qu'il ne peut parler à la place de M. PERDOUX, aujourd'hui absent, mais que M. BEAURAIN est un professionnel dans le domaine, ce qui permet d'assurer une bonne prestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, souhaite retenir la proposition de M. BEAURAIN, pour la maîtrise d'œuvre des travaux de la salle polyvalente, pour un montant de 6 000€ HT.

• QUESTIONS ORALES

- ✓ M. le Maire informe les conseillers que le permis de construire pour l'extension de l'école a été accordé
- ✓ M. RINGUEDE évoque le projet de nouvelle zone artisanale à la place de l'ancienne boîte de nuit
- ✓ Point sur l'avancement de l'affaire « Commune de Vennecy contre M. et Mme CAMUS » au tribunal administratif
- ✓ Information sur les obligations d'aménagement de Nexity pour la ZAC des 5 Arpents
- ✓ Information sur le nombre de boîtes aux lettres et sur les éventuels problèmes d'adressage
- ✓ Prévision de visite des élus pour le concours des meilleures décorations extérieures de maisons sur Vennecy
- ✓ Retours sur l'évacuation de l'école du vendredi 9 février 2018

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00

Vennecy, le 15 février 2018

Le Maire,

R. DESLANDES

